

(N° 109.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1865-1866.

Projet de Loi relatif à l'érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I^{er}.

(Voir les Nos 169 et 180 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit de un million de francs (fr. 1,000,000), pour être employé, avec le produit à provenir de la souscription publique, à l'érection d'un monument, témoignage de la reconnaissance de la Nation belge envers feu S. M. le Roi Léopold I^{er}.

ART. 2.

Ce crédit sera prélevé sur les ressources ordinaires.

Bruxelles, le 8 mai 1866.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,
(Signé) VANHUMBÉECK.
ED. DE MOOR.